

Ah, si on gagnait!

Autor(en): **Chassot, Janine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **25 (1995)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-828872>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ah, si on gagnait!

Loteries, tombolas, concours, sweepstakes, totes, lotos et C^{ie} (sans parler des pyramides et boules de neige), les jeux de hasard font des heureux et des déçus quand ils sont sérieux et attrapent les gogos alléchés quand ils sont à la limite de la légalité.

de ces bijoux à... 10 francs. Donc, quand vous gagnez le 3^e prix, un joli pendentif, calculez!

Le sens des mots

Essayons de préciser quelques termes:

1. Tombolas, lotos, qui remplissent les caisses des sociétés ou des œuvres, obéissent à des règles précises, définies par la loi, tout à fait

se est dans le texte ou il faut compléter une phrase. Il y a tirage au sort.

Attention! Quoi que vous pensiez, il est illégal de lier un concours à un achat. C'est comme si vous deviez payer pour participer. Il y a alors «loterie» et loi correspondante. Dans le texte, on vous laisse habilement croire qu'une preuve d'achat augmente vos chances. En fait, vous pouvez demander gratuitement cette preuve d'achat à l'organisateur.

4. Sweepstakes. Le cauchemar des associations de consommateurs. Ce terme emprunté au turf signifie que, par un pré-tirage, les numéros gagnants sont connus et que vous avez des chances de posséder l'un d'entre eux. Vous devez réclamer votre lot. Les consommateurs souhaitent que ce soit indépendamment de la carte de commande et qu'il n'y ait pas deux enveloppes (rouge pour la commande et noire pour la seule participation). En France, une personne a réellement obtenu un gros prix «Vous avez gagné» en allant devant le tribunal. En Suisse ce n'est pas possible.

Janine Chassot/FRC



LotoExpress: 100 000 francs toutes les 5 minutes...

Photo loterie romande

C'est une granny (grand-maman) anglaise qui a reçu cette lettre: «Oui, la voiture c'est pour vous!» Agée, sans permis, un peu affolée, elle a décidé de patienter pour voir. Quel soulagement quand elle a reçu une petite auto type Matchbox de modèle réduit. Pas besoin de garage pour une voiture de 10 cm.

Le retraité Erwin Naef – nous raconte la revue de consommateurs *K'tips* – a, durant 8 ans, fait tous les concours (plus de 1000 en tout). Il a gagné trois bons pour un abonnement CFF, deux taxcards, une petite radio, un radio-réveil et une montre, pour une valeur totale de 700 francs. Plus une cinquantaine de petits bijoux... Le Contrôle fédéral des métaux précieux a évalué l'ensemble

respectées par les organisateurs (prix des cartes ou des billets officiels, valeur et proportion des prix, gagnants, etc.) Les numéros de tombolas sont publiés.

2. Loteries et jeux assimilés. Ils sont très précisément visés par la loi vieillotte de 1923.

3. Concours. Ce mot peut désigner des choses très différentes. Par exemple: a) un concours ou le hasard ne joue pas de rôle (concours de dessins) ou bien où le tirage au sort se fait parmi les bonnes réponses à un jeu qui demande réflexion ou recherche (mots croisés, questions sur la littérature) pas nécessairement faciles. b) concours publicitaire semblable à celui que raillait Fernand Raynaud. La répon-

Conseils pratiques

1. Participez, ne commandez rien. Vous n'augmenterez pas vos chances.
2. Photocopiez éventuellement votre bon, afin qu'on ne vous envoie pas une marchandise non demandée.
3. Vous ne le savez pas, mais en principe vous êtes «fichés» et votre adresse sera revendue. Bonjour l'avalanche de publicités!
4. Portez plainte auprès de la Commission de pratiques loyales, Kappelergasse 14, 8001 Zurich. Envoyez la pub et une petite lettre explicative.
5. Allez, mettez-vous aux mots croisés de «Génération». Loyauté assurée!